

---

# Index des sujets

*Nota* : IFNB signifie institutions financières non bancaires; *Loi*, la *Loi sur l'Association canadienne des paiements*; STPGV, le Système de transfert de paiements de grande valeur; TEF/PV, transferts électroniques de fonds aux points de vente

adhérents, 19, 23, 59

*Arbre de vie*, *L'* (Groupe d'étude sur la téléinformatique au Canada, 1972), 2–3

Association canadienne des paiements (ACP)

accueil en dehors du Canada, 15  
adhérents et sous-adhérents, 19, 23, 59

adhésion, 6, 11, 13, 18, 59

assurance-dépôts, obligatoire pour chaque membre, 13

conseil d'administration, 6, 13–14, 59–60, 63–65

consultation sur le TEF/PV, 42–43  
création, 1, 6

droits et responsabilités des membres, 6

mandat (1980, 2001), 9, 11, 57, 59

normes applicables aux GAB, 39

normes applicables aux TEF/PV, 42–43

paiements de grande valeur (*voir* STPGV)

politique au sujet des débits préautorisés, 39–40

pouvoirs du ministre des Finances, 60

principes au sujet de TEF/PV, 41  
procédures de vote, 14

Règlement de compensation, 19–21, 23

réserves des institutions parabancaires, 7

SACR (*voir* SACR)

*Voir aussi* système de compensation des paiements

Association de gestion de trésorerie du Canada, 42

Association des banquiers canadiens, 1, 2, 20

Banque Commerciale du Canada (CCB)

adhérent, 30

création, 29

faillite (1985), 30–32, 34

Banque Continentale du Canada, 34

Banque de la Colombie-Britannique, 34

Banque des Règlements Internationaux, 15, 49

Banque du Canada

agent de règlement du SECTEM, 54

avantages du SACR, 25

comptes de règlement des adhérents, 19, 23, 25

conseil d'administration de l'ACP, 6, 14, 59

faillites bancaires (1985), 31–33

lien entre la Banque et le STPGV, 47, 49, 57, 60

membre de l'ACP, 6, 11, 14

mise en œuvre de la politique monétaire, 27, 51, 53

prêts aux membres de l'ACP, 13

Banque Royale, 30, 32–34

- Banque Toronto-Dominion, 30
- banques
- adhésion à l'ACP, 11
  - agents de compensation pour les IFNB, 19–21, 32–34
  - consentement au STPGV, 46–47
  - et cartes de débit, 37–38, 40–41
  - faillites bancaires (1985), 29–35
  - système avant 1985, 5, 29–30
  - tendance aux regroupements, 61
- Bell, Daniel, 2
- Bureau du surintendant des institutions financières, 49
- Cadre de l'évolution du système de paiement, Le* (ACP, 1986), 41
- Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), 54
- Caisse centrale Desjardins du Québec, 11
- caisses populaires, 6, 11, 17
- Canadian Cooperative Credit Society, 11
- « carte de paiement », 6
- Voir aussi* cartes de débit
- cartes de débit
- émission par les banques ou les détaillants, 37–38
  - GAB partagé, 39–40
  - principes de l'ACP, 41
  - réception par le public, 43
  - vs. cartes de crédit, 37n1
  - Voir aussi* TEF/PV
- CCB. *Voir* Banque Commerciale du Canada
- CDSL Limited, 50
- « centrales », 11
- CHIPS (Clearing House Interbank Payment System), 48
- CLS Bank, 55, 61
- Cole, Fredda, 50
- Coming of the Post-Industrial Age, The* (Bell, 1975), 2
- Commission Porter, 1
- Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier au Canada, 1
- compagnies d'assurance vie, 59
- Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, 11
- courtiers en valeurs mobilières, 59
- credit unions*, 6, 11, 17
- DATAPAC**, 5
- débites préautorisés, 39–40
- détaillants et cartes de débit, 37–38
- Dingle, Jim, 44(p)
- Ducros, Meilleur, Roy, et associés Ltée, 26, 50
- évolution du système de compensation. *Voir* système de compensation des paiements, évolution
- FMI** (Fonds monétaire international), 55
- fonds mutuels en instruments du marché monétaire, 59
- fourchette opérationnelle, 51, 53
- GAB** (guichets automatiques bancaires), 39–40
- GNSCP (Groupe de normalisation du système canadien de paiements), 3, 5–6
- gouvernement du Canada, 2, 3, 5–7
- Voir aussi* ministère des Finances
- Groupe de normalisation du système canadien de paiements (GNSCP), 3, 5–6
- Groupe d'étude sur la téléinformatique au Canada, 2–3
- Hammond, R.M. (Bob)**, 58(p)
- Informatisation de la société, L'* (Nora, 1978), 2
- inspecteur général des banques, 31
- institutions de dépôt. *Voir* banques; institutions financières non bancaires (IFNB)
- institutions financières non bancaires (IFNB)
- acceptation des effets des IFNB, 17–21
  - adhérents et sous-adhérents, 19, 23
  - dans les cas de défaut, 20–21, 32–34
  - intégration dans le système de compensation, 21

- institutions financières non bancaires (IFNB) (*suite*)  
 membres de l'ACP, 6, 11, 13, 18, 59  
 nécessité des agents de compensation, 19–21  
 réserves à la banque centrale, 7  
 Interac (association), 38–39, 42
- journal de la compensation (SACR), 24
- Kennett, William A.**, 13n2
- Livre blanc (1976)**, 5–7  
**Livre bleu (*Vers un système de paiements électronique*, 1975)**, 3, 5  
*Loi canadienne sur les paiements*, 57, 59–60  
*Loi sur la Banque du Canada*, 13  
*Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, 57  
*Loi sur l'Association canadienne des paiements*, 9, 11, 13, 18–19  
*Loi sur l'Association des banquiers canadiens*, 1  
*Loi sur les lettres de change*, 18
- MacIntosh, Robert**, 21  
**Marcotte, Don**, 45  
 ministère des Communications, 2, 3  
 ministère des Finances  
 approbation du STPGV, 49  
 Livre blanc (1976), 5–7  
 Livre bleu, 3, 5  
 pouvoirs sur l'ACP, 60  
 réponses aux faillites bancaires, 31
- Moncrieff, Larry**, 26  
 mondialisation des services de paiement, 60–61  
 Mouvement Desjardins, 42
- Nora Simon**, 2  
**Norbanque**  
 compte de règlement au moment de la faillite, 32–34  
 création, 29  
 faillite (1985), 30–34  
 normes « Lamfalussy », 49
- ordinateurs et Internet  
 « réseau de communication à utilisation commune », 3, 5  
 avancées technologiques, 61–62  
 infrastructure cryptographique, 62  
 répercussions sur le monde financier, 2  
 système pour le SACR, 24–26  
 système pour le STPGV, 45–46, 50
- PACE (Payment Alternatives Communications Exchange)**, 38  
 paiements de faible valeur, 43  
*Voir aussi* cartes de débit; TEF/PV  
 paiements de grande valeur, 27, 35, 43  
*Voir aussi* STPGV
- Pelletier, Gérard**, 3  
 politique monétaire, mise en œuvre, 27, 51, 53  
 Price Waterhouse Limitée, 31–32
- Règlement de compensation de l'ACP**, 19–21, 23  
 regroupements des institutions financières, 61  
 réseau de télécommunication  
 SWIFT, 46–47, 49, 50  
 Réseau téléphonique transcanadien, 5  
 Roberts, John, 9, 10(p)
- SACR (Système automatisé de compensation et de règlement)**  
 effets de paiement en dollars américains, 27  
 mise en œuvre de la politique monétaire, 27  
 objectifs et conception, 24–26  
 répercussions du STPGV, 51, 53–54
- SECTEM (Service de compensation des titres d'emprunt)**, 54  
**SIPI (Système international de paiements interbancaires)**, 46–47
- Société d'assurance-dépôts du Canada**, 49  
 sociétés de fiducie, 6, 11, 17  
 sociétés de prêt hypothécaire, 11, 17  
 sous-adhérents, 19

- STPGV (Système de transfert de paiements de grande valeur)  
 approbation des organismes de réglementation, 48–50  
 caractéristiques, 49–50, 54–55  
 cas de défaut, 45  
 consentement des banques, 46–47  
 construction et coûts d'élaboration, 50–51  
 critères d'accès, 47, 48–50  
 dans le contexte mondial, 54–55  
 difficultés du projet, 45–46  
 irrévocabilité des paiements, 35, 49, 54–55  
 limitation des risques, 43, 46–49, 54  
 mise en œuvre de la politique monétaire, 51, 53  
 nécessité, 35, 47  
 règlement en continu des opérations de change (la CLS Bank), 55, 61  
 règlements de l'ACP, 45, 47, 49–50  
 répercussions sur le SACR, 51, 53–54  
 répercussions sur les marchés de titres, 54  
 surveillance par la Banque du Canada, 57, 60
- Système automatisé de compensation et de règlement. *Voir* SACR
- système de compensation des paiements  
 automatisation (*voir* SACR)  
 avant 1980, 17–21  
 caractéristiques de sécurité du SACR, 26  
 cas de défaut des IFNB, 20–21, 32–34  
 concurrence équitable, 1–2, 3, 9  
 définition d'un instrument de paiement, 18  
 évolution (*voir* système de compensation des paiements, évolution)
- Groupe de normalisation du système canadien de paiements, 3, 5–6
- infrastructure cryptographique, 62
- intégration des IFNB, 21
- intégrité et stabilité, 13, 33
- Livre bleu, 3, 5
- paiements de grande valeur (*voir* STPGV)
- processus au début des années 80, 23
- tendances, 60–62
- Voir aussi* Association canadienne des paiements; cartes de débit; TEF/PV
- système de compensation des paiements, évolution  
 cadre et principes, 40–41  
 envisagé avant l'ACP, 2–3, 6  
 objectif de la *Loi*, 9, 11  
 tendances, 60–62
- système de paiements électronique.  
*Voir* SACR; STPGV; système de compensation des paiements; TEF/PV
- Système de transfert de paiements de grande valeur. *Voir* STPGV
- Système international de paiements interbancaires (SIPI), 46–47
- Systèmes de paiement dans onze pays industrialisés* (Banque des Règlements Internationaux, 1986), 15
- taux officiel d'escompte, 51, 53
- TEF/PV (transferts électroniques de fonds aux points de vente)  
 consultation par l'ACP, 42–43  
 discussions initiales, 37–39  
 émission des cartes de paiement, 41–42  
 politique de l'ACP au sujet des débits préautorisés, 39–40  
 principes et normes de l'ACP, 41–43  
 réception par le public, 43  
*Voir aussi* cartes de débit
- Touche Ross Limitée, 31–32
- transferts électroniques de fonds aux points de vente. *Voir* TEF/PV
- Turner, John, 3
- Vachon, Serge, 12(p), 14
- Vers un système de paiements électronique* (Livre bleu, 1975), 3, 5